



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

vg

P.V. PETI 24

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 31 mai 2016
2. 6953 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015
- Rapporteur : Monsieur David Wagner
- Discussion
3. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
4. Examen d'une pétition ordinaire
5. Suivi des pétitions en cours d'instruction
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nancy Arendt

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 31 mai 2016**

Le projet de procès-verbal ne suscite pas d'observations et est adopté à l'unanimité.

2. 6953 **Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015**

M. le Rapporteur David Wagner présente ses propositions de conclusions, desquelles il y a lieu de retenir ce qui suit :

- La Commission se prononce en faveur d'une adoption du Guide des bonnes pratiques administratives, conformément à la recommandation 49 de la Médiateure. Une motion trouvant l'appui de tous les groupes et sensibilités politiques sera déposée à cet effet.
- La Commission appuie les propositions de la Médiateure en vue d'optimiser la communication entre les administrations publiques et les administrés.
- La Commission réitère son appui d'une réforme de la loi du 22 août 2003 instituant un médiateur, dans le sens d'un élargissement des compétences de ce dernier, conformément à des pourparlers qui ont eu lieu au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

Les propositions de conclusions seront soumises aux groupes et sensibilités politiques avant une prise de décision définitive au cours de la prochaine réunion de commission

3. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

*Demande de pétition publique 649 - Luxembourg 2017 : Zurück in die „Eurovision Song Contest-Familie“
Schon haben sich die ersten Länder zum ESC 2017 angemeldet. Luxemburg darf nicht wieder fehlen.*

La Commission émet un avis favorable quant au texte reformulé de la pétition sous rubrique.

Il en va de même des demandes 669, 670, 672 et 673 reprises ci-dessous.

Demande de pétition publique 669 - Pour la suppression du minimum facturable quand on souhaite payer avec une carte de crédit/débit chez un commerçant (5€ limit).

Demande de pétition publique 670 - Elargir les aides du chèque service auprès des sociétés spécialisées dans les services aux particuliers. Aller au-delà des aides aux structures de garde ou bien des ASBL pour les activités sportives

Demande de pétition publique 672 - Permettre aux enfants nés après le 1er septembre d'entrer en classe de 1er cycle dans l'année de leurs 4 ans

Demande de pétition publique 673 - Promouvoir l'utilisation en option des textes de référence et livres en formats électroniques dans les salles de classes des lycées

Demande de pétition publique 671 - Obligation de s'attacher dans les bus

La Commission constate que l'objet de la pétition manque de précision et invite le pétitionnaire à reformuler son texte dans le délai d'un mois.

4. **Examen d'une pétition ordinaire**

Pétition 674 concernant la construction future de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette sur le terrain de football de Weiler-la-Tour

L'objet de la pétition tombant sous la compétence communale, la pétition, déclarée irrecevable, sera transmise, à toutes fins utiles, à Madame la Bourgmestre de la commune de Weiler-la-Tour.

5. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Validation de signatures

La Commission examine le relevé des pétitions publiques dont le délai de signature est venu à échéance et constate qu'aucune pétition n'a atteint le seuil de 4.500 signatures indispensables à l'organisation d'un débat public.

Les pétitionnaires seront invités à se prononcer, dans le délai d'un mois, au sujet de la poursuite de l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 623 - Das Recht der Bürger auf Bargeld in der Verfassung verankern

Signatures valides: 144
Doublons: 4

Pétition publique 624 - Contre une participation du Luxembourg à l'exposition universelle 2020 à Dubai.

Signatures valides: 365
Doublons: 18

Pétition publique 625 - Eine Abfuhr für das TTIP-Abkommen

Signatures valides: 650
Doublons: 27

Pétition publique 627 - Faire reconnaître le diplôme de puériculture ici au Luxembourg

Signatures valides: 1.649 dont 1.269 sur papier
Doublons: 13

Pétition publique 628 - Système de notation dans le classique et le technique / pré requis pour poursuivre ses études

Signatures valides: 16
Doublons: 0

Pétition publique 629 - Augmentation des leçons d'enseignement mises à disposition des écoles fondamentales

Signatures valides: 1443
Doublons: 53

Pétition publique 631 - Facilitation pour ouvrir un salon de coiffure

Signatures valides: 11
Doublons: 8

Pétition publique 635 - Changement du drapeau national en "Roude Léiw"

Signatures valides: 191
Doublons: 16

Demande de reformulation restée sans suite

Demande de pétition publique 646 - Lëtzebuerger Sprooch als Amtssprooch

Vu que le pétitionnaire n'a pas réagi à la demande de reformuler son texte, la Commission recommande à la Conférence des Présidents de déclarer la pétition irrecevable.

Clôture de pétitions

Les auteurs des pétitions reprises ci-dessous n'ont pas manifesté d'intérêt à la poursuite de l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Dès lors, l'instruction de ces pétitions est à considérer comme étant close.

Pétition publique 603 - Stop à la facturation des convenances personnelles CP1 à CP4 de la part des médecins et dentistes

Pétition publique 606 - Proposition de changement de l'indexation des salaires

Pétition publique 608 - Droits accrus des acquéreurs de biens immobiliers en vente en futur état d'achèvement

Pétition publique 609 - Antrag für die Einberufung eines Referendums, um die Bevölkerung darüber abstimmen zu lassen, ob sie weiterhin der EU angehören will und wie sie zu der Wiedereinführung des Luxemburger Franken steht

Pétition publique 611 - Faire du 9 mai (journée de l'Europe) un jour férié au Luxembourg d'abord, et à terme dans le BENELUX, et dans toute l'Europe

*

Pétition 663 - Pour faire cesser le harcèlement moral dans le cadre professionnel

Le pétitionnaire se disant satisfait de la prise de position gouvernementale, l'instruction de la pétition est clôturée.

Prises de position du Gouvernement

Les prises de position gouvernementales reprises ci-après seront transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans un délai de deux mois,

l'instruction de ces pétitions sera à considérer comme étant close.

Pétition 594 - Amélioration et élargissement du champ d'action du Syndic afin de faire respecter le règlement de copropriété interne en collaboration avec les forces de l'ordre.

Prise de position de M. le Ministre de la Justice du 9 juin 2016

Pétition 597 - Augmenter le congé extraordinaire pour naissance/adoption en diminuant celui pour mariage/déclaration de partenariat

Prise de position de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 3 juin 2016

Pétition 602 - Rendre obligatoire la promulgation des informations au public en luxembourgeois à côté du français ou de l'allemand

Prise de position de M. le Premier Ministre du 30 mai 2016

Pétition 604 - Unerkennung vun der Wichtigkeet vun den Elteren an den éischten Joren, an Ënnerstëtzung fir hir Erzéiungsaarbecht. Reconnaissance de l'importance de la présence des parents pendant la petite enfance et soutien adéquat de leur travail d'éducation

Prise de position de Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration du 3 juin 2016

Pétition publique 343 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire

Par lettre du 15 juin 2016, le Président de la Chambre des Députés a informé les pétitionnaires de la décision de la Conférence des Présidents d'accorder à l'Initiative Schutz fir d'Kand un débat public dans le cadre de la pétition 343 qui se restreindra au sujet restant ouvert de la pétition, à savoir la procréation médicalement assistée.

6. Divers

M. le Président informe l'assistance de la lettre du Président de la Chambre des Députés du 3 juin 2016 relative aux critères de recevabilité des demandes de pétition publique.

Il va sans dire que deux demandes de pétition publique sont à l'origine de cette lettre, à savoir

- la pétition publique 626 – Demander au Parlement luxembourgeois de rejoindre la plateforme internationale des Skyguards, et
- la pétition publique 666 D'Spaghettimonsterkierch zu Lëtzebuerg offiziell unerkennen! Reconnaître officiellement l'Église pastafarienne au Grand-Duché de Luxembourg!

Jusqu'à présent, la Commission des Pétitions a basé ses prises de position sur des critères d'ordre technique. Dans la mesure où les demandes de pétition, du point de vue de leur contenu, étaient d'un intérêt général et conformes aux règles d'éthique, la Commission ne s'est jamais heurtée à des problèmes d'interprétation.

Par contre, du moment qu'une demande risque de tourner en ridicule l'institution parlementaire, la Commission est appelée à prendre position. A ce moment c'est un vote pris à la majorité qui décide de l'avis de la Commission quant à la recevabilité d'une demande de pétition publique.

M. le Président en référera au Président de la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 15 juillet 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank